



Eure-et-Loir Ingénierie

NOS MISSIONS

Nous assurons pour **les communes** les missions suivantes :

- **Conseil et assistance technique,**
- **Assistance à maîtrise d'ouvrage** pour des groupements de commandes de travaux, avec une limite de 60 000 € HT pour chaque commune,
- **Maîtrise d'œuvre** pour les opérations inférieures à 90 000 € HT,
- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage** pour des projets entre 60 000 € HT et 115 000 € HT,
- **Suivi de travaux** pour des projets de 10 000 € HT maximum pour une consultation par la commune seule et jusqu'à 60 000 € HT dans le cadre d'un groupement de commandes.

Pour **les communautés de communes**, la mission assurée est :

- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage** pour des projets inférieurs à 230 000 € HT.

Pour tous **les adhérents à la mission**, la prestation optionnelle :

- **Diagnostic des voiries** avec rendu cartographique.

NOTRE FONCTIONNEMENT

Nous mettons à disposition des collectivités territoriales, avec l'appui du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, les **responsables des Agences départementales d'ingénierie et d'infrastructure** qui sont vos référents locaux.

En outre, la cotisation donne droit à une convention de chaque type (suivi de travaux, maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage) tous les ans.

VOIRIE

Eure-et-Loir Ingénierie peut, au travers de cette mission vous accompagner dans la gestion de vos travaux de voirie que ce soit pour des aménagements de trottoirs, des aménagements de sécurité, des aménagements de placettes, ou pour des travaux d'entretien de votre réseau.



Comment adhérer ?



Il faut une délibération de l'organe délibérant (le conseil municipal ou le conseil communautaire).

Contact : 02 37 23 59 28